Image not found or type unknown

Demande de confirmation de résiliation de contrat

Par **jukilomp**, le **26/05/2014** à **22:56**

Bonjour,

J'ai envoyé une lettre de résiliation à la Macif pour un Contrat Garantie Accident le 29 avril, avec accusé de réception.

Je reçois le 21 mai une réponse de leur part :
"Vous nous demandez de résilier votre contrat....
(suit 1 page et demi en vantant les qualités puis:)
Toutefois **si vous maintenez votre décision**, nous vous précisons que ce contrat ne peut être résilié qu'à l'échéance principale du 1er avril. Dans ce cas, **nous vous invitons à renouveler votre demande** par lettre recommandée moyennant un préavis d'un mois conformément aux conditions générales"

Bon cet histoire des ans on se fait avoir mais admettons, pourquoi faudrait-il que je les informe par un second AR (ce qui me coûte de l'argent)que je "maintiens ma décision" ???

est-ce légal ? et que puis-je faire pour éviter de rentrer dans leur jeu ?

Merci,
Jukilomp

Par **janus2fr**, le **16/06/2014** à **08:14**

Bonjour,
En théorie, votre résiliation est effectivement valable pour l'échéance suivante, soit le 1er avril 2015 puisqu'envoyée trop tard pour cette année.

Par **idesbald**, le **29/06/2014** à **15:51**

lorsque vous avez posé cette question vous a t'on réclamé 29 euros ?

Par **janus2fr**, le **29/06/2014** à **19:29**

Bonjour idesbald,
De quoi parlez-vous ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés